

Vingtième session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(27 octobre – 7 novembre 2014)

Bolivie

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mardi 28 octobre 2014 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation bolivienne. Je souhaiterais également saluer la Bolivie pour son élection au Conseil des droits de l'Homme pour la période 2015-2017.

La France souhaiterait poser **deux questions** à la délégation bolivienne

1/ Pourriez-vous nous donner des précisions sur l'évolution de la « justice autochtone » et son avenir au sein des réformes en cours ? De quelle manière la Bolivie entend assurer une bonne articulation entre le système de justice ordinaire et le système de « justice autochtone » prévu par la nouvelle constitution, notamment afin d'éviter tout déni de justice, tout conflit de juridiction et toute décision contradictoire ou incompatible ?

2/ La Bolivie a réalisé des avancées notables sur le plan normatif dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment grâce à l'adoption le 27 février 2013 de la loi intégrale N°348 pour garantir aux femmes une vie libre de violence. Ce texte n'a cependant pas produit les résultats escomptés. Envisagez-vous de mettre en œuvre de nouvelles mesures dans ce domaine ?

La France souhaiterait faire les **deux recommandations** suivantes à la Bolivie :

1/ Garantir pleinement l'indépendance du système judiciaire, conformément aux normes internationales pertinentes en la matière.

2/ Prendre des mesures concrètes pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Je vous remercie./.

[226 mots]